

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI**

SEANCE DU 20 MAI 2017

Le 12 mai 2017, convocation du Conseil Municipal du 20 mai à 10 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Nomination adjoint administratif**
- 2- Modification régime indemnitaire**
- 3- Contrat coopération bibliothèque**
- 4- PETR Causses et Cévennes (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)**
- 5- Achat terrain**

**MEMBRES DU
CONSEIL EN
EXERCICE : 9**

L'an 2017 le 20 mai 10 heures, le conseil municipal de la commune de l'Estréchure s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

**MEMBRES
DU CONSEIL
PRESENTS : 7**

Étaient présents : Christophe BERNARD, Françoise DEL BUCCHIA, Michel DUSSARGUES, Maurice HILAIRE, Bernadette MACQUART, Pierre PRADILLE, Guy TOUREILLE.

Absents : Hélène HILAIRE, procuration à Maurice HILAIRE ; Stéphane TROUCHE, pas de procuration.

Secrétaire de séance : Guy TOUREILLE.

Madame le Maire fait lecture de la dernière séance du conseil municipal, approuvé à l'unanimité des membres présents plus une procuration.

**NOMINATION
ADJOINT
ADMINISTRATIF**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 18 février 2017 concernant la création d'un poste d'adjoint administratif pour une durée de 18 heures hebdomadaires à partir du 1^{er} juin 2017.

Madame le Maire propose la nomination ainsi que la titularisation de Madame Frédérique PALLET dans ce poste d'adjoint administratif d'une durée de 18 heures hebdomadaires (indice brut 352 majoré 329). Elle rappelle que Madame Frédérique PALLET satisfait aux conditions pour réaliser les diverses tâches qui incombent à un adjoint administratif assumant les fonctions de secrétaire de mairie car elle exerce déjà cette fonction dans d'autres communes depuis plusieurs années. Elle bénéficiera du régime indemnitaire pour les mêmes primes et au même coefficient que l'adjoint administratif déjà en poste.

Madame Frédérique PALLET exercera en coordination avec Madame Nadine RAGOT dans l'attente que celle-ci prenne sa retraite.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la nomination ainsi que la titularisation à l'unanimité des membres présents plus une procuration de Madame Frédérique PALLET dans le nouveau poste d'adjoint administratif d'une durée de 18 heures hebdomadaires à l'indice brut 352 majoré 329 (indice qui évoluera suivant la réglementation) à compter du 1^{er} juin 2017.

**MODIFICATION
REGIME
INDEMNITAIRE**

Madame le Maire propose comme indiqué dans la nomination de Madame Frédérique PALLET qu'elle soit intégrée au bénéfice du régime indemnitaire, donc pour un poste de plus pour la filière administrative. La délibération concernant le régime indemnitaire sera modifiée en ce sens.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents plus une procuration cette modification.

**CONTRAT DE
COOPERATION
BIBLIOTHEQUE**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de signer un contrat de coopération avec la DLL (Direction du Livre et de la Lecture) afin d'assurer la desserte documentaire de la bibliothèque de la commune de Peyrolles.

La commune de Peyrolles sera approvisionnée en documents par la commune de l'Estréchure, elle-même desservie par la DLL en autant de documents nécessaires pour effectuer cette desserte de façon satisfaisante. Les documents seront empruntés et rendus à la bibliothèque de l'Estréchure par la bibliothèque de Peyrolles et placés sous la responsabilité de cette dernière durant le temps de l'emprunt.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents cette proposition et autorise Madame le Maire à signer ce contrat de coopération et tout autre document y afférent.

COMMUNE DE L'ESTRECHURE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI

PETR
CAUSSES ET
CEVENNES

Le Maire rappelle que la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - dite MAPTAM – a instauré un nouvel outil de coopération territoriale pour les espaces ruraux : le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Le PETR est un établissement public constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. Le PETR a pour rôle d'élaborer puis de mettre en œuvre le projet du territoire. Cette mise en œuvre passe par la signature d'une convention territoriale entre le PETR et les EPCI qui le composent afin de déterminer les missions déléguées au PETR par les EPCI pour être exercées en leur nom.

Le Maire indique également que la communauté de communes est engagée depuis de nombreuses années dans des coopérations entre EPCI, notamment au sein du Pays Aigoual Cévennes Vidourle depuis 2008. Cette entité n'ayant pu se transformer en PETR faute d'accord de l'ensemble des EPCI membres, les deux communautés de communes du Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires ont engagé la démarche de création d'un PETR, dénommé « Causses et Cévennes », dont le projet de statuts a été envoyé aux délégués communautaires ainsi qu'à l'ensemble des maires de la communauté de communes.

Lors d'une réunion d'échanges le 24 février 2017 réunissant l'ensemble des maires du territoire concerné, un large consensus est apparu pour que le PETR soit créé et qu'il soit en charge de la coordination du développement économique et touristique. Les missions du PETR seront affinées et clairement définies dans la convention territoriale, qui sera signée entre le PETR et les EPCI une fois le projet de territoire approuvé.

Le Maire indique que la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires a délibéré favorablement à 26 voix pour et 2 abstentions le 5 avril dernier pour la création de ce PETR. Cependant, les statuts de la Communauté de Communes prévoient que l'adhésion à un syndicat mixte, structure porteuse du PETR, nécessite l'accord des communes membres à la majorité qualifiée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes ;
- D'en approuver les projets de statuts, annexés à la présente délibération ;
- D'autoriser la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires à adhérer au syndicat mixte, structure porteuse du PETR Causses et Cévennes.

ACHAT TERRAIN

Madame le Maire rappelle la délibération du 2 septembre 2016 concernant l'achat d'un terrain et propose de la compléter afin de la rendre effective et de concrétiser devant notaire cette acquisition.

Madame le Maire propose l'achat d'un terrain appartenant à Monsieur Francis AIGOUIN d'une surface de 9 ares 46, section A parcelles 467 et 468 pour un montant de 3500 € et propose d'autoriser Monsieur Pierre PRADILLE, Premier Adjoint, à signer tout acte afférent à cet achat devant le notaire Maître MIR à Anduze..

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents plus une procuration l'achat de ce terrain section A parcelles 467 et 468 de 9 ares 46 pour un montant de 3500 € et autorise Monsieur Pierre PRADILLE, Premier Adjoint, à signer tout acte afférent à cet achat devant le notaire Maître MIR à Anduze.

La séance est levée à 12h.

COMMUNE DE L'ESTRECHURE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI

ORDRE DU JOUR :

- 1- Délibération Porte du Temple
- 2- Création poste 18 heures
- 3- Subventions année 2017

Questions diverses

Ont signés au registre des délibérations :

Christophe BERNARD



Michel DUSSARGUES



Maurice HILAIRE



Pierre PRADILLE



Stéphane TROUCHE

Françoise DEL BUCCHIA



Hélène HILAIRE



Bernadette MACQUART



Guy TOUREILLE

